

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 6 février 2019, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE

**Dossier n° :** D08-02-18/A-00470  
**Propriétaire(s) :** Bibliothèque publique d'Ottawa  
**Emplacement :** 18, avenue Rosemount  
**Quartier :** 15 - Kitchissippi  
**Description officielle :** partie des lots C et D, plan enregistré 104  
**Zonage :** I1A  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DE LA DEMANDE :**

La propriétaire souhaite rénover l'intérieur et l'extérieur du bâtiment de la bibliothèque et construire un rajout de deux étages de 4,57 m sur 2,80 m à l'avant ainsi qu'un vestibule, un escalier et une sortie de secours de deux étages du côté nord du bâtiment en question existant, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

La propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 2,63 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 3 mètres.
- b) Permettre la diminution du nombre de places de stationnement pour véhicules automobiles à 0 place, alors que le règlement exige un taux de places de stationnement d'au moins 1,25 place par 100 mètres carrés de surface de plancher hors œuvre brute ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 7 places de stationnement.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale nord à 1,1 mètre pour l'escalier et le vestibule, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 3,5 mètres.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.